

MODIFICATION DES STATUTS DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIES DES ARDENNES

La F.D.E.A. a voté lors de sa séance du 12 décembre 2011 les nouveaux statuts qui sont joints à la présente note de présentation.

Les objectifs principaux des modifications concernent :

- L'adaptation des règles de représentativité suite à la création des secteurs d'électrification en remplacement des syndicats primaires. L'ajout de la compétence maîtrise d'ouvrage éclairage public.
- L'ajout de la compétence optionnelle, conseil, assistance administrative, juridique et technique dans le cadre des relations avec les opérateurs de communication électroniques,

C'est également l'occasion d'un « toilettage » (de forme et non de fond) des statuts de la FDEA, afin de les rendre conformes au modèle national préconisé par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR)

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal

- d'adopter les nouveaux statuts de la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes